



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 14 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 139-2023 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'436'900.— TTC (dont CHF 116'042.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au renouvellement des canalisations, des revêtements des surfaces et au renforcement de la végétalisation du cimetière communal**

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'436'900.— TTC (dont CHF 116'042.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au renouvellement des canalisations, des revêtements des surfaces et au renforcement de la végétalisation du cimetière communal.
2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 2'436'900.— dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 2'436'900.— au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 sous la rubrique 72.33.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude et de réalisation sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 72.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

- 2. Délibération administrative DA 141-2023 P : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'239'182.85 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2023**

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2023 d'un montant total de CHF 7'239'182.85.

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2023 sous les rubriques :

Rubriques	Montant en CHF
02.380	384'208.79
21.380	1'574'737.85
34.380	2'464'382.85
61.380	1'422'163.71
71.380	429'386.15
72.380	964'303.50
TOTAL	7'239'182.85

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 7'239'182.85.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

3. Délibération administrative DA 142-2023 P : Proposition du Conseil administratif relative à un cautionnement solidaire d'un prêt de CHF 5'000'000.— en faveur de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA)

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire auprès d'un établissement financier, pour un prêt de CHF 5'000'000.—, contracté par la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA) pour une durée indéterminée.
2. De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
3. D'autoriser les deux membres du Conseil administratif, en application du chiffre 2 ci-dessus, à se faire représenter par le chef du Service financier ou le Secrétaire général, pour la signature de l'acte de cautionnement.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Carouge.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2024.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Jean-Marc Antonioli

Date d'affichage : le 22 décembre 2023/JDT